



www.sdis56.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA SDIS 56 N°2021-01

Publié le 22 février 2021

Affiché le 22 février 2021

Document certifié exécutoire

40 rue Jean Jaurès - PIBS - CP 62 - 56038 Vannes cedex
www.sdis56.fr

SOMMAIRE

**Délibérations à caractère règlementaire du BUREAU du conseil d'administration
Séance du 19 février 2021 à 9h00**

DEL2021-B01	Réforme de biens et retrait d'inventaire de véhicules et engins d'incendie et de secours	Page 2
DEL2021-B02	Autorisation d'ester en justice – SDIS c/ et autres	Page 5

La version intégrale des délibérations ainsi que les annexes peuvent être consultées sur simple demande auprès du bureau des assemblées et des affaires juridiques à la direction départementale située 40 rue Jean Jaurès à Vannes.

**Bureau du conseil d'administration du
19 février 2021**

Délibération n°2021-B01

**Réforme de biens et retrait d'inventaire de véhicules et engins d'incendie
et de secours**

RAPPORTEUR : Laurent TONNERRE

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 8 février 2021, s'est réuni **le vendredi 19 février 2021 à 9h00** au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan situé 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56).

Membres du BUREAU présents : Yannick CHESNAIS, Gilles DUFEIGNEUX, Christine PENHOUE, Laurent TONNERRE.

Membre du BUREAU excusé : François LE COTILLEC

Nombre de membres : 5 ; Présents : 4 ; votants : 4

Participaient à la réunion : CG Cyrille BERROD, CI Eric LEBON, Lcl Gildas LOPERE, M. Laurent LE BRUN.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L1424-29,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS),

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2015/C22 en date du 1^{er} juin 2015 portant délégations d'attributions au bureau,

Dans le cadre de la gestion et du suivi des véhicules et matériels, le SDIS 56 souhaite procéder à la réforme de certains de ses biens dans les conditions suivantes :

- les véhicules mentionnés dans **le tableau 1** seront réformés et retirés de l'inventaire pour des raisons de vétusté en 2021. Il précise les cessions à titre onéreux qui seront réalisées sur des plateformes dématérialisées.
- les véhicules mentionnés dans **le tableau 2** sont des biens qui ont fait l'objet d'un transfert par voie conventionnelle entre le SDIS 56 et les anciennes collectivités gestionnaires de corps de sapeurs-pompiers, lors des opérations de mise en œuvre de la départementalisation des services d'incendie et de secours. Il précise les cessions à titre onéreux qui seront réalisées via des plateformes dématérialisées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU du conseil d'administration,

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20210219-DEL2021-B01-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- **DECIDE de la réforme des véhicules mentionnés au tableau 1 ainsi que leur retrait de l'inventaire et AUTORISE leur cession à titre gratuit ou onéreux ;**
- **DECIDE de la réforme des véhicules mentionnés au tableau 2 et AUTORISE leur cession à titre gratuit ou onéreux.**

Le Président,



Gilles DUFEIGNEUX



**BIENS APPARTENANT AU SDIS A RETIRER DE L'INVENTAIRE
TABLEAU 1**

NATURE	ORIGINE	IMMAT	MARQUE	MODELE	DATE DE MISE EN CIRCULATION	KM	NUMERO D'INVENTAIRE	VALEUR DE VENTE	ETAT MECA
VLR	DDIS	BV040VP	RENAULT	SCENIC	03/09/2011	133 260	014973	1 500 €	PROBLEME ELECTRONIQUE ET FREINS
VTU	BAUD	649YA56	RENAULT	MASTER	24/06/2005	27 433	11105+011556	6 000 €	ACCIDENT LATERAL AVANT (RBT ASSURANCE 6 000€)
VTUL	HENNEBONT	4193YV56	RENAULT	MASTER	20/12/2007	103 211	12415+12705	1 000 €	TURBO ET ADMISSION HS
VTUL	KERFOURN	6476TD56	RENAULT	MASTER	05/09/1990	36 458	606+607	1 200 €	FREINS ET INJECTION HS
VLTU	GUISCRIF	8879YF56	RENAULT	KANGOO	24/04/2006	161 907	11524	1 000 €	ETAT GENERAL CARROSSERIE POLLUTION
EDTLHR	PENESTIN	AN175GQ	RENAULT	MIDLINER	24/04/1995	13 071	1765+1766	4 500 €	AGE ET ETAT GENERAL CITERNE LIMITE
LHR	KERFOURN	AN050GQ	RENAULT	M180	20/11/1995	16 962	1767+1768	4 500 €	AGE ET ETAT GENERAL POMPE FATIGUEE
L	CARNAC	7959WQ56	RENAULT	MASTER	12/12/2000	241 450	3482+3701	1 000 €	SUSPENSION HS
L	LORIENT	7327YA56	RENAULT	MASTER	26/07/2005	175 927	11084+11115	1 000 €	ADMISSION ET FREINAGE
U	BELZ	4933XY56	RENAULT	KANGOO	07/04/2005	199 180	10910	0 €	DON
R	AURAY	4604YZ56	SANTANA	PS10	26/06/2008	31 878	012987	7 500 €	CARROSSERIE FREINAGE

Acte certifié exécutoire

**BIENS TRANSFERES PAR LES ORGANISMES GESTIONNAIRES AU SDIS
TABLEAU 2**

NATURE	ORIGINE	IMMAT	MARQUE	MODELE	DATE DE MISE EN CIRCULATION	KM	VALEUR DE VENTE	ETAT MECA
VLR/VPI	HOEDIC	4442SJ56	NISSAN	PICK UP	10/07/1987	116 886	7 000 €	ETAT USAGE
LHR	PLUVIGNER	7138VV56	NISSAN	TERRANO	16/12/1997	119 299	5 000 €	ETAT USAGE

Acte de réception en préfecture
056205800474-20210219-DEL2021-B01-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Bureau du conseil d'administration du 19 février 2021	Délibération n°2021-B02
Autorisation d'ester en justice - SDIS c/	et autres
RAPPORTEUR : Cyrille BERROD	

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 8 février 2021, s'est réuni **le vendredi 19 février 2021 à 9h00** au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan situé 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56).

Membres du BUREAU présents : Yannick CHESNAIS, Gilles DUFEIGNEUX, Christine PENHOUE, Laurent TONNERRE.

Membre du BUREAU excusé : François LE COTILLEC

Nombre de membres : 5 ; Présents : 4 ; votants : 4

Participaient à la réunion : CG Cyrille BERROD, CI Eric LEBON, Lcl Gildas LOPERE, M. Laurent LE BRUN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1424-30 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2015/C22 en date du 1^{er} juin 2015 portant délégations d'attributions au bureau ;

Le centre d'incendie et de secours (CIS) de Ploemeur présente depuis plusieurs années différents types de désordres (fissures, dysfonctionnement des volets roulants, infiltrations, menaces d'effondrement, dysfonctionnement de la station de lavage...) qui rendent l'immeuble impropre à sa destination.

Ces divers désordres ont conduit le SDIS à devoir fermer une partie des locaux de ce CIS compte tenu du risque encouru en termes de sécurité par les usagers du site (participants à des formations notamment).

Dans le cadre de la construction de ce CIS, la réception de l'ouvrage a eu lieu le 20 juillet 2011. Plusieurs constructeurs, à savoir entreprises, maître d'œuvre et bureau d'études, sont intervenus lors de la construction de cet ouvrage. Le SDIS du Morbihan entend solliciter le tribunal administratif de Rennes afin qu'il désigne un expert pour déterminer les causes et l'origine des dommages en appelant à la cause les constructeurs intervenus sur ce chantier et leur assureur respectif.

Cette procédure, dénommée référé-expertise, a pour objet, d'une part, d'obtenir une détermination de la part de responsabilité dans l'origine des désordres de chaque constructeur intervenu dans le cadre de ce chantier et, d'autre part, d'obtenir une indemnisation de l'assureur de ces constructeurs en vue de procéder aux réparations nécessaires pour rendre l'immeuble conforme à sa destination.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

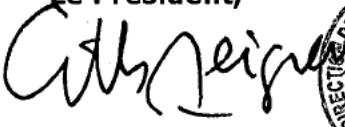
Après en avoir délibéré,

Le BUREAU du conseil d'administration,

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20210219-DEL2021-B02-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- **AUTORISE** le Président à ester en justice au nom et pour le compte du SDIS du Morbihan dans le cadre de la procédure en référé-expertise à initier à l'encontre de la [redacted] et autres entreprises dans le cadre des désordres de nature décennale apparus au sein du CIS de Ploemeur ;
- **MANDATE** le cabinet d'avocat Caradeux consultants (sis à Nantes), cabinet de conseil en droit public, pour engager la procédure en référé-expertise précitée au nom et pour le compte du SDIS du Morbihan.

Le Président,

Gilles DUFEIGNEUX.

